



FICHE OPÉRATION 4B.3

CAPITALISATION ET VALORISATION DES PRATIQUES D'AGRICULTURE CLIMATO-INTELLIGENTES DANS LES PTOM

RÉSULTAT ATTENDU | 4

Des outils opérationnels, de coordination et d'accompagnement sont mis en place pour renforcer et pérenniser la coopération inter-PTOM et PTOM/ACP.

ACTIVITÉ | 4B

Plateforme régionale forestière et d'agroécologie.

OBJECTIFS

Cette action vise à développer les compétences des acteurs des PTOM sur la mesure et l'évaluation des impacts sur le changement climatique des pratiques agricoles. À ce jour différentes méthodes d'évaluation des impacts des pratiques agricoles sur le climat sont mises en œuvre pour orienter les politiques publiques agricoles. Les pratiques agricoles doivent ainsi pouvoir être évaluées sur leur efficacité vis-à-vis de la réalisation des objectifs en matière de sécurité alimentaire mais également sur leur adaptation aux impacts du changement climatique et sur l'atténuation ou la contribution de ses effets.



BUDGET 120 000 € (14 319 809 XPF)

ACTION	TERRITOIRE					AVANCEMENT			
	NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
4B.3.1 Mesurer et évaluer les pratiques agricoles vis-à-vis de l'adaptation et l'atténuation au changement climatique	■	■	■		■				
4B.3.2 Communiquer sur l'impact des pratiques agricoles sur l'atténuation du changement climatique et le renforcement de la résilience	■	■	■		■				



CONTEXTE

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SON ATTÉNUATION COMPTENT PARMIS LES PRINCIPAUX DÉFIS QUE DOIT RELEVÉR L'AGRICULTURE AU NIVEAU MONDIAL ET A FORTIORI DANS LES PAYS ET TERRITOIRES DU PACIFIQUE.

« Si l'agriculture est victime du changement climatique, elle en subit les variations, parfois extrêmes, de température et de pluviométrie (saisons différées, pics de chaleur, manque ou excès d'eau, répartition altérée des pluies). Les effets sont directs, par exemple lorsque la croissance des plantes est modifiée, et indirects, lorsque la pression parasitaire augmente (insectes ravageurs, maladies). L'agriculture doit donc s'adapter pour continuer à assurer l'ensemble des



fonctions auxquelles elle contribue, en particulier nourrir l'humanité. Mais l'agriculture est aussi co-responsable du changement climatique. Elle est à l'origine d'environ 12% des émissions de gaz à effet de serre (méthane, protoxyde d'azote, dioxyde de carbone), ou 24% si l'on prend en compte les changements d'utilisation de terres liés à l'exploitation forestière et aux fronts pionniers agricoles qui la suivent ».

Saj S., Torquebiau E., 2018. Agriculture climato-intelligente, agroécologie et carbone du sol : vers des conjugaisons gagnantes. Cirad, Montpellier, Perspective 47



PERSPECTIVE

Réalisation d'une revue des modèles d'évaluation préconisés par la FAO (MOSAIC, GLEAM, SAFA, etc.) afin d'en sélectionner un ou plusieurs pour les tester sur les opérations mises en œuvre dans les PTOM dans le cadre de PROTEGE.

SYNTHÈSE

L'agriculture est une cause importante d'émission de gaz à effet de serre. Cependant certaines pratiques dont l'agroécologie contribuent à atténuer les impacts du secteur agricole via le stockage de

Carbone dans les sols. PROTEGE vise donc à accompagner les PTOM à en monter en compétence dans l'évaluation de leurs pratiques agricoles actuelles et ainsi mieux identifier celles à promouvoir au regard de leur résilience et de leurs impacts sur les causes du changement climatique.

CHIFFRES CLÉS, INFOS MARQUANTES

LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET LE CHANGEMENT D'UTILISATION DES TERRES POUR L'AGRICULTURE REPRÉSENTENT 24% DES ÉMISSIONS MONDIALES DE GAZ À EFFET DE SERRE

LA NOUVELLE-CALÉDONIE A IMPORTÉ PLUS DE 4 600 T D'ENGRAIS ET D'AMÉLIORATIONS EN 2020 DONT PLUS DES 2/3 D'EUROPE



AVANCEMENT DES ACTIONS

MESURER ET ÉVALUER LES PRATIQUES AGRICOLES VIS-À-VIS DE L'ADAPTATION ET L'ATTÉNUATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (NC-PF-WF)

ACTION 4B.3.1

Action non encore démarrée.

COMMUNIQUER SUR L'IMPACT DES PRATIQUES AGRICOLES SUR L'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LE RENFORCEMENT DE LA RÉILIENCE (NC-PF-WF)

ACTION 4B.3.1

Action non encore démarrée.



PROTEGE PROJET RÉGIONAL Océanien DES TERRITOIRES POUR LA GESTION DURABLE DES ÉCOSYSTÈMES

contact.protege@spc.int - protege.spc.int/fr